



comité départemental 28

ffgolf®

## CHALLENGE 28 POUR ELLES 2023

06 mai 2023 - Golf de Chartres Fontenay

02 Septembre 2023 - Golf du Perche

23/09/2023 - Golf du Bois d'O

21/10/2023 - Golf de Maintenon



CL/JPC

## Règlement et note d'organisation de la compétition

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.

Les conditions de ce règlement particulier prévalent sur celles des règlements généraux.

### 1- Conditions de participation.

Compétition par équipes ouverte aux joueuses membres et licenciées **amateurs** en 2023 de l'Association Sportive du Club (licence ffg de type 1) qu'elles représentent dans un des clubs de l'Eure et Loir à jour de sa redevance à la Ligue et au Comité départemental au moment de l'inscription de l'équipe.

**Ces conditions s'appliquent à toutes les AS avec terrain.**

**Questionnaire de santé** : les joueuses devront attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié. Un certificat médical de moins de 6 mois devra être fourni uniquement dans le cas où elles n'auraient pas avoir répondu négativement à toutes les questions.

Pour les joueuses mineures il s'agit de leur questionnaire de santé spécifique.

**Cette épreuve est ouverte aux jeunes à partir de la catégorie minime ; elle est non-fumeur.**

Le comité de l'épreuve ne donnera l'autorisation de jouer en voiturette qu'aux joueuses titulaires du Médical Pass délivré par l'EDGA avec la mention « Buggy : Yes ».

**Les licencié(e)s d'une AS (licence ffg de type 1) dont la licence est transférée sont qualifié(e) dans la nouvelle AS (licence ffg de type 1) six mois après le transfert.**

### 2- Formule de jeu.

**Equipes de 6 joueuses maximum par journée.**

**Compétition en stableford sur 4 journées – 18 trous par journée.**

### **3- Engagements & Inscriptions**

**Droit d'engagement à la compétition fixés à : 20 Euros par équipe.**

**Inscription des équipes sur l'extranet au plus tard le 28/4/2023.**

**Inscription des joueuses auprès du Comité Départemental une semaine avant chaque tour.**

Les fiches de composition des équipes ne peuvent comporter que 12 joueuses maximum.

Aucune limitation du nombre d'équipes par club ; une joueuse ne peut jouer que dans une seule équipe pour la durée de la compétition.

Droits de jeu par journée de compétition (green fee) :

- **Abonnées permanentes du golf organisateur de la journée de compétition** :
  - Gratuité.
- **Non abonnées permanentes du golf organisateur de la journée de compétition** :
  - 18 ans et moins : 15 €.
  - Plus de 18 ans : 36 €.

### **4- Déroulement de la compétition.**

Pour chacune des journées, l'index pris en compte sera celui figurant dans Fléole la veille de chacune des journées de la compétition.

**Les capitaines d'équipes communiqueront l'ordre de jeu de leur équipe lors de la récupération des cartes de scores.**

Chaque départ devra comporter autant que possible une joueuse de chacun des clubs participants.

Marques de départ en fonction des index des participantes et des règles locales.

### **5- Classement de chaque journée.**

La compétition comporte deux classements : Un classement en Brut et un classement en Net.

Le total « équipe » pour chacun des classements est égal à la somme des 4 meilleures cartes rendues et validées.

**Une équipe ne pouvant présenter un minimum de 4 joueuses est déclarée forfait.**

### **6- Classement du challenge.**

Rappel : Chaque équipe participe à un classement en brut et à un classement en net.

Les différents classements équipes se font par l'addition des résultats de chacune des journées entièrement réalisées.

Est déclarée gagnante l'équipe ayant le meilleur résultat sur l'ensemble des journées comptant pour la compétition.

En cas d'égalité, le départage se fera au bénéfice du résultat de la dernière journée puis, si nécessaire, de l'avant dernière, etc.

## **7- Prix.**

Un trophée est attribué aux clubs vainqueurs en brut et en net ; il est remis en jeu à chaque saison.

Les joueuses de l'équipe gagnante au classement en brut et au classement en net recevront une médaille souvenir.

## **8- Comportement.**

*Le code de comportement figurant dans les règles locales et fédérales s'applique intégralement à la compétition.*

*Toute joueuse disqualifiée pour une faute grave de comportement sera radiée de la compétition.*

## **9- Comité d'épreuve.**

*Sur nécessité, le comité d'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement.*

*La composition du comité est la suivante pour chacune des journées de compétition :*

- *Le Président du CD28-FFG et/ou le Président de la Commission sportive du CD28-FFG,*
- *Si présent l'arbitre désigné par le CD28-FFG pour la journée,*
- *Un représentant du golf et/ou du club accueillant la journée de compétition.*

## **10- Divers.**

- **Stricte application des règles sanitaires en vigueur à chacun des tours de la compétition.**